

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**EGLISE SAINT-
MARTIN -
CONTRATS DE
MARCHÉS DE
TRAVAUX POUR LA
RESTAURATION DU
BAS-CÔTÉ SUD**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Les travaux sur l'Eglise Saint-Martin visent à restaurer les façades et le versant sud de toiture du bas-côté sud (3 travées sud et façade est) de l'église Saint-Martin de L'Aigle.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 15 FEV. 2021

Publié

le : 15 FEV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

L'opération sera réalisée en 4 tranches fonctionnelles de travaux pour chaque lot :

- tranche ferme : travée 1 du bas-côté ;
- tranche optionnelle 1 : travée 2 du bas-côté ;
- tranche optionnelle 2 : travée 3 du bas-côté ;
- tranche optionnelle 3 : façade est du bas-côté.

Cette opération est gérée de façon pluriannuelle sous forme d'une AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) qui porte le numéro 2/2020, votée pour un montant de 1 343 410 € dans le cadre du budget 2021.

L'opération comporte 5 lots définis par le Maître d'œuvre avec une enveloppe financière dédiée :

N° Lot	Intitulé lot	Enveloppe Financière par lot
Lot 01	lot 01 – maçonnerie – pierre de taille ;	396 996,00 €
Lot 02	lot 02 – sculptures en pierre ;	204 301,00 €
Lot 03	lot 03 – charpente chêne - menuiserie ;	151 915,00€
Lot 04	lot 04 – couverture ardoises ; <i>Option n°1 : égout libre avec renvois d'eau au-dessus des contreforts (pas de gouttière)</i>	123 403,00 € 2 450.00 €
Lot 05 -	lot 05 - vitraux – serrurerie. <i>Option n°2 : protection grillagée en remplacement du doublage thermoformé</i>	322 455,00 € -75 960,00 €
TOTAL HT		1 125 560,00 €

La maîtrise d'ouvrage disposant de tous les documents techniques et financiers, il lui est possible désormais de lancer la procédure de mise en concurrence portant sur les travaux de restauration du bas-côté sud de l'Eglise Saint-Martin.

S'agissant d'une procédure adaptée visant un marché de travaux, la mise en concurrence s'effectuerait de façon suivante :

- publication d'un avis d'appel à concurrence :
 - o sur le profil acheteur de la Ville de L'Aigle ;
 - o au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et le journal Ouest France ;
 - o délai de réponse : 45 jours.

Vu les éléments financiers et techniques concernant l'opération de restauration du bas-côté sud de l'Eglise Saint-Martin de L'Aigle ;

Vu la procédure de mise en concurrence proposée ;

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que la délibération chargeant Monsieur le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché à condition qu'elle comporte alors obligatoirement l'objet et le montant prévisionnel du marché ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence concernant le marché de travaux de restauration du bas-côté sud de l'Eglise Saint-Martin de L'Aigle conformément à l'allotissement ci-dessus stipulé ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de marchés et toutes pièces afférentes qui en découleraient.***

Les crédits seront pris sur l'imputation 020 2313 opération
34/2021STBP du budget général de la Ville de L'Aigle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Philippe VAN-HOORNE